



Delais de commande non respecte

Par **catherine**, le **26/10/2009** à **21:05**

Bonjour,

J'ai passé une commande de fenetres, porte de garage, porte d'entree, volets d'une valeur de 14000€ pour une nouvelle construction au mois d'aout chez un fabricant, apres avoir versé un acompte de 2000€ en aout on m a posé (en octobre) les caissons et volets, j ai soldé leurs montant 2069€39 et on m'a redemandé 4069€39 pour les fenetres (qu'on devait me poser debut novembre) le rendez vous etait pris avec le maitre d'oeuvre, le pobleme c'est qu'on vient de m'appeler pour me dire que la commande n'est pas passée et que j'aurais mes fenetres que deuxieme semaine de decembre...

Or, on devait me livrer la maison entierement finie le 29 decembre...

Au jour d'aujourd'hui les travaux sont entierements stopés, les massons, electriciens etc.. decommandés.

La societé ou j'ai commandé mes fenetres ne veut rien entendre et ne propode aucune indemintée, de plus j'ai donné mon preavis de depart pour mon logement actuel et me retrouve sans solution pour me reloger.

quel recourt puis je avoir?

merci pour votre reponse

Cordialement

Catherine